

**PARIS**  
**LES 16, 17 ET 18 NOVEMBRE 2023**  
**Paris – Pavillon Ledoyen**


Dîner Inaugural  
Pavillon Ledoyen - Chef Yannick Alléno  
Jeudi 16 novembre à partir de 20h00

Salon  
Vendredi 17 novembre : 15h00-21h00  
Samedi 18 novembre : 11h00-19h00

DIXIÈME ÉDITION

LE SALON DES  
 **OUTSIDERS**  
de Jean-Marc Quarin

DOSSIER D'INSCRIPTION



*Quand une sélection  
de Bordeaux  
réechant  
le goût du vin*

PARIS

LAUSANNE

BRUXELLES

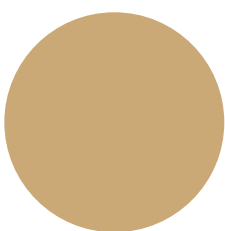


## Nos convictions

### PRENDRE COMME RÉFÉRENTIEL LA QUALITÉ DU GOÛT ET RIEN D'AUTRE

En lançant ce salon en novembre 2013, nous avons voulu créer un cadre qui permette la reconnaissance du travail des viticulteurs, valorise leur audace, leur imagination et leur engagement pour la production de vins très qualitatifs dépassant le standard de leurs appellations. Nous avons souhaité faire rencontrer aux Outsiders bordelais leur public et rompre avec l'idée trop souvent admise que :

- soit les Bordeaux sont peu chers, mais sans intérêt, ce qui crée un courant d'attraction vers les autres vignobles,
- soit bons mais trop onéreux, ce qui détourne un peu plus de la région une somme de consommateurs.



Les neuf premières éditions ont été un succès. Et au-delà des critères chiffrés, au demeurant très bons, c'est la constance des remarques répétées, de la part des visiteurs comme des exposants, qui valide le positionnement. De la part des producteurs la première surprise est venue du profil des visiteurs : « on n'a jamais vu un public comme ça » sous-entendu aussi éduqué, attentif, motivé, passionné et respectueux. Ce public existe donc ! De la part des visiteurs le 1<sup>er</sup> motif de satisfaction est venu de la sélection des vins présents : « tous les vins étaient bons ! ». Sur ce point aussi la promesse a été tenue. En plus de ce cadre qui permet la reconnaissance de votre travail de viticulteur et vinificateur, une identité est née : celle des Outsiders du guide Quarin. Un « label » à l'attention des consommateurs, qui leur permet de boire des vins bien faits et très bons quel que soit le millésime. La différence d'un millésime à l'autre ne portant finalement que sur l'âge de leur consommation et non pas sur le plaisir qu'ils procurent. Nous boirons donc les 2012 avant les 2010, mais en prenant du plaisir. Et cette valeur nous semble importante à illustrer et même à défendre.

#### **Ce salon, c'est le vôtre !**

Il est l'unique salon où votre travail place votre marque et vous-même au cœur de l'événement. Un salon très différenciant tant votre présence ne doit rien au hasard mais à la seule qualité de votre interprétation et de votre réalisation. Une vitrine, dans laquelle votre image est aussi associée à celle de partenaires de qualité dans d'autres secteurs d'activité. Un endroit où le consommateur viendra année après année se délecter de nouveaux secrets dévoilés et vivre une expérience unique sur le goût du vin. En 2023 encore la fête s'annonce belle !

Jean-Marc Quarin & Fabrice Léger

## Quoi ?

La dixième édition du salon des vins qui met à l'honneur le goût avant l'étiquette. Avec cette dixième édition, le salon des Outsiders du guide Quarin s'inscrit comme le rendez-vous incontournable pour venir découvrir avant même l'enthousiasme du marché pour tel millésime ou pour tel cru, les Bordeaux qui réenchangent le goût.

### QU'EST-CE QU'UN OUTSIDER SELON JEAN-MARC QUARIN ?

Jean-Marc Quarin, critique indépendant, crée le concept d'«Outsider» dans son Guide Quarin des vins de Bordeaux (édition Solar) et le décrit ainsi : « un Outsider est un vin dont le goût est supérieur à ce que l'étiquette laisse paraître ».



## Où et Quand ?

### SOIRÉE INAUGURAL

**PAVILLON LEDOYEN PARIS**  
**CARRÉ DES CHAMPS-ÉLYSÉES - 8 AVENUE DUTUIT, 75008 PARIS**  
**Judi 16 novembre à partir de 20 heures**

Le Chef Yannick Alléno, 3 étoiles Michelin, nous accueille pour un dîner exceptionnel au sein de son établissement.

### SALON

**PAVILLON LEDOYEN PARIS**  
**CARRÉ DES CHAMPS-ÉLYSÉES - 8 AVENUE DUTUIT, 75008 PARIS**  
**Vendredi 17 novembre : 15h00-21h00 > NOCTURNE !**  
**Samedi 18 novembre : 11h00-19h00**

Edifiée dans les jardins des Champs-Élysées, le Pavillon Ledoyen et ses salons à la lumière du jour, vous accueilleraient dans des conditions de confort qui favoriseront les échanges avec vos clients.

# Nos engagements

## DÉFENDRE LA QUALITÉ DANS LE GOÛT DU VIN

En proposant une sélection de crus qualitative et différenciante.  
Seuls les domaines identifiés, dans les différentes parutions de Jean-Marc Quarin, comme des outsiders ou coup de coeur pourront présenter leurs vins sur le salon..

## VALORISER VOTRE TRAVAIL DES CRUS OUTSIDERS

En assurant à chaque cru participant un maximum de visibilité :

- Un nombre d'exposants limité à 30, pour que chaque visiteur représente un client potentiel.
- Un parcours de visite conçu de telle sorte que les crus dégustés en premier lieu n'oblitérent pas la perception de ceux qui suivent.
- Des partenaires de qualité valorisant l'image des participants.
- Un lieu élégant et une organisation soignée pour accueillir exposants et visiteurs dans des conditions de confort favorisant les échanges et la mise en avant de vos vins.

## ACCOMPAGNER LES VISITEURS DANS L'ACHAT DE LEURS VINS

En proposant une sélection de vins hautement qualitative, pour qu'ils n'aient plus qu'à se concentrer sur leur préférence gustative.

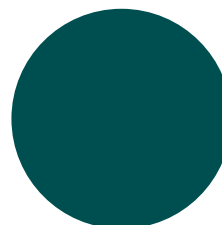
Via un parcours de visite, méticuleusement réfléchi, pour valoriser chaque cru présenté.

En leur donnant la possibilité d'acheter à l'unité les crus présents sur le salon, via la boutique éphémère du salon.

En mettant en avant les marchands qui distribuent vos vins

## APPORTER DES RÉPONSES AUX QUESTIONS QUI ACCOMPAGNENT LA DÉCOUVERTE D'UN VIN

Via les ateliers de dégustation animés par Jean-Marc Quarin et les propriétaires. Par vos échanges avec les visiteurs sur vos stands.





## *Un format de salon à taille humaine*

**POUR VALORISER VOTRE VISIBILITÉ  
AU SEIN D'UNE MANIFESTATION OÙ LA QUALITÉ  
DE VOTRE TRAVAIL VOUS PLACE AU COEUR  
DE L'ÉVÉNEMENT**

- 30 exposants Outsiders du guide Quarin pour 1 500 visiteurs attendus.
- Un parcours de visite qui assure le maximum de visibilité à chacun des crus participants.



## **POUR SAISIR L'OPPORTUNITÉ DE RENCONTRER UN PUBLIC CONCERNÉ**

Un public unique d'amateurs et acheteurs de vins français et européens :

- Lecteurs de Jean-Marc Quarin.
- Clients des restaurants du Pavillon Ledoyen
- Clients, collaborateurs de nos partenaires.
- Amateurs Parisiens et Franciliens.

Un public de professionnels, parmi :

- Les 3000 membres du Club Gastronomique Prosper Montagné.
- Les acteurs du marché : cavistes sommeliers, restaurateurs, distributeurs, acheteurs, négociants.

# Plan de communication 2023

## PARTENARIATS / PUBLICITÉS



### Abatilles

Relais de l'événement auprès de son réseau de revendeurs via sa newsletter et ses réseaux sociaux. Organisation d'un jeu-concours pour faire gagner des places à la manifestation.



### Ecole Hôtelière de Lausanne

Relais de l'information et campagnes d'e-mailing auprès de son réseau d'anciens élèves à Paris, en France et en Suisse.



### www.quarin.com

Relais de l'actualité des Rencontres de Lausanne tout au long de l'année via le portail internet de Jean-Marc Quarin. Campagnes d'e-mailings auprès de 5 000 clients et contacts de sa base de données.



### Riedel

Relais de l'événement auprès de sa clientèle professionnelle via sa newsletter et de sa clientèle particulière via son site internet et ses réseaux sociaux.

## COUVERTURE MÉDIA

### Presse écrite et médias online

En 2022, de nombreux articles nous concernant sont parus dans la presse écrite et les médias online: Le Figaro, l'Express, la Tribune, Sud-Ouest, l'Union girondine, Le Journal Du Dimanche, la journée vinicole, la radio du goût, Vitisphère, les gourmands 2.0, etc.

Deux communiqués de presse et un dossier de presse, avec une page dédiée aux partenaires, seront diffusés à toute la profession à partir de Février 2023.

### Radio

En 2022, le salon a été présenté sur Sud Radio dans l'émission In Vino du 15 octobre. Des partenariats sont en cours pour l'édition 2023.

### Site internet dédié

[www.lesalondesoutsiders.com](http://www.lesalondesoutsiders.com)



# Réservations

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT VOS EMPLACEMENTS  
AU SALON DES OUTSIDERS DU GUIDE QUARIN !



## VOTRE INSCRIPTION COMPREND :

### VOTRE ESPACE

- Un stand premium équipé : 1,50 x 0,80 m (Nappage blanc, chaises, crachoir, serviettes, eau minérale, tire-bouchon),
- L'assurance responsabilité civile sur les parties communes,
- Le gardiennage du salon,
- Le nettoyage des parties communes du salon.



### VOTRE VISIBILITÉ

- 1 référence sur le site de l'événement [www.lesalondesoutsiders.com](http://www.lesalondesoutsiders.com)
- 1 pleine page dans le livret de dégustation (tiré à 1500 exemplaires et remis gratuitement à tous les visiteurs du salon),
- La communication autour du salon des Outsiders du guide Quarin.



### LES INVITATIONS

- 30 invitations gratuites, pour vos contacts privilégiés,
- Votre place au dîner inaugural au Pavillon Ledoyen (Chef Yannick Alléno) à un tarif préférentiel.



### LA GESTION DE VOS VINS

Nous nous chargerons de la réception de vos vins comme de leur rapatriement sur Bordeaux. Nos maîtres d'hôtel seront à votre disposition tout au long de l'événement. Ils prendront en charge vos vins et assureront leur mise à température et le suivi de vos stocks.



### LA VERRERIE

Carafes et verres à disposition durant l'événement.

Mise à disposition d'un Easycooler sur chaque stand, pour maintenir le vin à bonne température.

Chaque visiteur se verra remettre un verre à dégustation Riedel ([www.riedel.com](http://www.riedel.com)), partenaire de l'événement.



# Bulletin de participation

AU SALON DES OUTSIDERS DU GUIDE QUARIN  
LES 16, 17, 18 NOVEMBRE 2023

## VOTRE SOCIÉTÉ

RAISON SOCIALE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

PAYS \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_ Fax \_\_\_\_\_

E-MAIL \_\_\_\_\_

NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ SIRET \_\_\_\_\_

Votre inscription comprend un stand équipé (nappage blanc, crachoir, eau minérale, tire-bouchon), le service par nos maîtres d'hôtel.

## VOTRE COÛT D'EXPOSITION

Espace de présentation en € HT

Stand équipé 1,50m x 0,80m 3 950 €HT x \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_ Euros  
(Tarif pour un domaine)

Votre couvert au dîner inaugural le 16/11, 385 €HT x \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_ Euros  
Au Pavillon Ledoyen - Chef Yannick Alléno

TOTAL HT x \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_ Euros

TVA (20%) = \_\_\_\_\_ Euros

Modalités de règlement,  
50% à la réservation ; solde au  
15 septembre 2023

Total TTC = \_\_\_\_\_ Euros

Signature et cachet Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de Open Vineyard.

Pour la prise en compte de votre réservation, merci de nous adresser :

- ce document par email (f.leger@openvineyard.fr) ou par courrier.

- le règlement de l'acompte de 50% du montant TTC de votre participation.

A réception une facture vous sera adressée.

Courrier à adresser à : OPEN VINEYARD, 54 rue Damrémont – 75018 Paris

En retournant ce bulletin d'inscription complété et signé à OPEN VINEYARD,

vous reconnaissez avoir lu et accepté sans réserve le Règlement de Participation.



## REGLEMENT DE PARTICIPATION

Le présent Règlement de Participation (le « Règlement ») fait partie intégrante du Contrat conclu avec OPEN VINEYARD.

### Article 1 – OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Le présent Règlement a pour objet de définir les modalités d'exécution par OPEN VINEYARD, à quelque titre que ce soit, des activités et des prestations afférentes à l'organisation de salons et de manifestations spécifiques en France ou à l'étranger, moyennant un prix librement convenu assurant une juste rémunération des services rendus tant en régime intérieur qu'en régime international. Tout engagement ou opération avec OPEN VINEYARD vaut acceptation, sans aucune réserve, par le PARTICIPANT du présent Règlement. Quel que soit l'opérateur désigné par OPEN VINEYARD, le présent Règlement régit les relations entre le PARTICIPANT et OPEN VINEYARD. Aucune condition particulière ni autres conditions générales émanant du PARTICIPANT ne peuvent, sauf acceptation formelle et écrite de OPEN VINEYARD prévaloir sur le présent Règlement.

### Article 2– DEFINITIONS

2.1 PARTICIPANT: désigne la partie qui contracte la prestation avec OPEN VINEYARD.

2.2 OPERATEUR: désigne tout prestataire de service qui organise, exécute ou fait exécuter, sous sa responsabilité et en son nom propre toute prestation commandée par OPEN VINEYARD.

2.3 PRESTATION: désigne l'ensemble des missions de prospection, des opérations logistiques, d'assistance, de promotion, de représentations effectuées par OPEN VINEYARD au nom ou pour le compte du PARTICIPANT.

2.4 CONTRAT: désigne le bulletin d'inscription, retourné dûment signé et complété par le Participant.

### Article 3–OBLIGATIONS

3.1 Obligations du PARTICIPANT: Toute participation, une fois admise engage définitivement son souscripteur.

L'inscription du PARTICIPANT ne sera effective que si elle est accompagnée d'un versement égal à 50 % du montant total HT de la prestation souscrite auprès de OPEN VINEYARD. Les 50% restants devront être versés au plus tard 14 jours avant le premier jour de la prestation. Les « Frais complémentaires» inhérents au déroulement de la prestation seront facturés dès l'issue de la prestation et à honorer dans un délai n'excédant pas 15 jours après cette date. Le PARTICIPANT s'engage à communiquer à OPEN VINEYARD des informations justes et sincères et à lui adresser tous les éléments nécessaires à la fourniture d'une prestation adaptée.

Le PARTICIPANT s'engage à prévenir OPEN VINEYARD de tout changement concernant les données fournies et serait seul responsable des dommages éventuels qui pourraient résulter d'informations erronées ou incomplètes.

Le PARTICIPANT s'engage à respecter les cahiers des charges et à se conformer aux consignes transmises par OPEN VINEYARD.

3.2 Obligations d'OPEN VINEYARD : OPEN VINEYARD s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations, à agir dans le respect des dispositions réglementaires et légales en vigueur dans les limites du Contrat et du présent Règlement.

En conséquence, les prestations accomplies par OPEN VINEYARD ne relèvent en aucune manière de la notion juridique de l'obligation de résultat, mais de la seule obligation de moyen.

### Article 4–DISPOSITIONS GENERALES

Les modalités d'organisation du salon ou des manifestations spécifiques, notamment la date d'ouverture, sa durée (prolongation, ajournement, ou fermeture anticipée), l'emplacement où il se tiendra, les heures d'ouverture et de fermeture, le prix des entrées sont déterminées par l'organisateur et peuvent être modifiées à son initiative sans que les participants puissent

réclamer aucune indemnité. Dans le cas où pour des raisons majeures, imprévisibles ou économiques, qui seront communiquées au PARTICIPANT par OPEN VINEYARD, le salon ou la manifestation ne pourrait avoir lieu, les demandes d'admission sont annulées et les sommes disponibles, après

paiement des dépenses engagées sont réparties entre les PARTICIPANTS, au prorata des sommes versées par chacun d'entre eux.

### Article 5–CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le PARTICIPANT sera admis en fonction des espaces disponibles. En cas d'indisponibilité, le PARTICIPANT sera avisé par OPEN VINEYARD de l'impossibilité de sa participation. Le formulaire d'inscription dûment signé et complété a une valeur contractuelle. Seule la réception du formulaire d'inscription dûment complété et signé constituera l'inscription définitive. Il doit être retourné à:

OPEN VINEYARD  
54 rue Damrémont  
75018 PARIS

Le renvoi du bulletin d'inscription signé entraîne l'acceptation sans réserve du présent Règlement.

### Article 6–CESSION/SOUS LOCATION

Sauf autorisation écrite de OPEN VINEYARD, un PARTICIPANT ne peut céder, sous louer ou partager à titre onéreux ou gratuit, tout ou une partie de sa concession dans l'enceinte du salon. Néanmoins, plusieurs PARTICIPANTS peuvent être autorisés à réaliser une présentation d'ensemble, à condition que chacun d'eux ait reçu un accord préalable d'OPEN VINEYARD.

### Article 7 – RESPONSABILITE ET ASSURANCE

Le PARTICIPANT demeure entièrement et seul responsable de la licéité et des conditions de présentation, d'exposition et d'offre à la vente des biens et services dont il a la charge lors de sa participation à la manifestation. Le PARTICIPANT s'engage notamment à respecter la réglementation en vigueur relative aux règles de sécurité, d'hygiène et de protection des consommateurs applicables à la vente et à la consommation de boissons alcoolisées. Le PARTICIPANT indemniserà OPEN VINEYARD pour toutes pertes et/ou tous dommages causés par ses employés, agents et/ou prestataires au cours de ou résultant de la manifestation. Le PARTICIPANT est tenu de souscrire à ses propres frais une assurance multirisque garantissant les biens dont il a la propriété ou la garde et notamment contre le risque de vol ou de perte des objets exposés ou autres objets lui appartenant. Cette assurance doit également couvrir la responsabilité civile du PARTICIPANT pour les dommages commis aux tiers. OPEN VINEYARD est réputée déchargée de toute responsabilité à ces égards.

### Article 8–ANNULATION

La réception par OPEN VINEYARD du bulletin de participation signé et complété par le PARTICIPANT rend exigible le paiement ferme et irrévocable de la totalité des sommes réclamées au titre de la participation de la manifestation. Ainsi OPEN VINEYARD se réserve le droit de conserver tout ou partie des sommes versées par le PARTICIPANT au titre de sa participation. Toute annulation de et/ou réduction de surface ouvrira le droit à OPEN VINEYARD de facturer une indemnité de résiliation égale au montant correspondant à l'intégralité de la surface réservée et/ou des prestations commandées.

### Article 9 –LITIGE

Le présent Règlement et l'ensemble du Contrat sont soumis au droit français. Le PARTICIPANT et OPEN VINEYARD s'efforcent de chercher une solution amiable à tout différend qui pourrait surgir de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution du Contrat et/ou du Règlement. A défaut, le litige est soumis à la compétence exclusive du tribunal de Commerce de Paris nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. En tout état de cause, aucune action, quelle qu'en soit la nature, le fondement ou les modalités, nés du contrat, ne peut être intentée par les parties plus d'un an après la survenance de son fait générateur.